

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Karen Zajdman, Messieurs les conseillers, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

ABSENT : Monsieur le conseiller Jack Edery

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h09.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2016-282

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté

Adoptée

2016-283

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2016 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2016-284

DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire William Steinberg et des conseillers Karen Zajdman, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning, et Harvey Shaffer ont été déposées conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

2016-285

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 1 du Règlement n° 740-3 :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 qui se tiendront à 20h00 au Centre communautaire, 30 chemin Lyncroft à Hampstead :

16 janvier;	4 juillet;
6 février;	7 août;
6 mars;	5 septembre;
3 avril;	2 octobre;
1 mai;	20 novembre;
5 juin;	4 décembre;

Adoptée

2016-286

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 1011 INTITULÉ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2017

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Karen Zajdman qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 1011 intitulé règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2017.

2016-287

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 799-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 799 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Harvey Shaffer qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 799-1 intitulé «Règlement modifiant le règlement no. 799 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Hampstead».

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 799-1 intitulé «Règlement modifiant le règlement no. 799 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Hampstead» et Monsieur le Maire a procédé à lecture de ce dernier avant que l'avis de motion soit donné.

2016-288

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1001-2 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-1

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- De reporter ce sujet à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

2016-289

ADOPTION DE LA GRILLE DES TARIFS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'ÉLECTIONS OU DE REFERENDUM

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales générales se tiendront le 5 novembre 2017 dans toute la province;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le président d'élection de la Ville devra embaucher du personnel pour cette élection générale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a intérêt à offrir une rémunération concurrentielle par rapport à celle des villes voisines afin d'assurer un personnel qualifié, efficace et fiable;

Il est proposé par la conseillère Karen Zajdman, appuyée par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal adopte les tarifs de rémunération pour les membres du personnel électoral tels que spécifiés aux Annexes A et B joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2016-290

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 19 OCTOBRE 2016

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 19 octobre 2016.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2016-291

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1001, À L'ARTICLE 75 POUR PERMETTRE L'EMPLACEMENT D'UN RÉSERVOIR DE PROPANE DANS LA MARGE AVANT SECONDAIRE ET À L'ARTICLE 65, ANNEXE B POUR PERMETTRE LA MARGE ARRIÈRE À 4.82M (15.81 PIEDS) AU LIEU DE 5.18M (17 PIEDS) POUR LÉGALISER UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **34, CHEMIN BELSIZE, LOT N^O 2 089 684, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1001), (RÈGLEMENT PIIA N^O 775) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^O 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1001, à l'article 75 pour permettre l'emplacement d'un réservoir de propane dans la marge avant secondaire et à l'article 65, Annexe B pour permettre la marge arrière à 4.82m (15.81 pieds) au lieu de 5.18m (17 pieds) pour légaliser une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 19 septembre 2016, a recommandé comme suit la demande de dérogations mineures ci-dessous :

- La dérogation mineure pour permettre l'emplacement d'un réservoir de propane dans la marge avant secondaire (Article 75 du Règlement de zonage 1001) devrait être ***refusée***;
- Une dérogation mineure pour permettre la marge arrière à 4.82m (15.81 pieds) au lieu de 5.18m (17 pieds) (Article 65, Annexe B du Règlement de zonage 1001) devrait être ***approuvée***;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la dérogation mineure pour permettre l'emplacement d'un réservoir de propane dans la marge avant secondaire soit ***refusée*** (Article 75 du Règlement de zonage 1001);

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la dérogation mineure pour permettre la marge arrière à 4.82m (15.81 pieds) au lieu de 5.18m (17 pieds) soit *approuvée* (Article 65, Annexe B du Règlement de zonage 1001).

Adoptée

2016-292

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1001 À L'ARTICLE 65, ANNEXE B, POUR PERMETTRE UNE MARGE LATÉRALE GAUCHE À 2,05 M (6,72 PIEDS) AU LIEU DE 3,74 M (12.27 PIEDS) POUR LÉGALISER LA MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 122, CHEMIN FINCHLEY LOT 2 088 954 ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1001), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES NO 18 G-0005).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 1001, à l'article 65, Annexe B, pour permettre une marge latérale gauche à 2,05 m (6,72 pieds) au lieu de 3,74 m (12.27 pieds) pour légaliser une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 19 septembre 2016, a recommandé comme suit la demande de dérogation mineure ci-dessous :

- La demande de dérogation mineure pour permettre une marge latérale gauche à 2,05 m (6,72 pieds) à partir de la limite du terrain au lieu de 3,74 m (12.27 pieds) requis devrait être *approuvée*. (règlement 1001, article 65, annexe b)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 122, chemin Finchley sur le lot no. 2 088 954, Zone RA-2.

Adoptée

2016-293

DEMANDE D'AUTORISATION POUR MODIFICATIONS AUX FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 113 CHEMIN FINCHLEY, LOT 2 089 122, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1001), (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les plans montrant des modifications des façades d'une maison unifamiliale détachée située au 113, chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 octobre 2016 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à la condition suivante:
 - Le matériau proposé en façade avant doit être étendu vers la gauche au-dessus de la porte de garage, sous la fenêtre, et tourner au coin gauche de la maison, incluant un seuil.

Adoptée

2016-294

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES MODIFICATIONS DES FAÇADES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 2, CHEMIN ALBION, LOT 2 089 554, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les plans montrant des modifications des façades d'une maison unifamiliale détachée située au 2, chemin Albion et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 octobre 2016 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à la condition suivante:
 - La fenêtre étroite à côté des panneaux de pierre doit avoir de l'aluminium noir dessous au lieu de la pierre afin d'avoir la même apparence que les autres fenêtres de taille similaire.

Adoptée

2016-295

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE DROITE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 336, CHEMIN DUFFERIN, LOT 2 088 589, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les plans montrant la modification de la façade droite d'une maison unifamiliale détachée située au 336, chemin Dufferin et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 octobre 2016 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respecte les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2016-296

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT ET MODIFICATIONS AUX FAÇADES D'UN BÂTIMENT MULTI-RÉSIDENTIEL DÉTACHÉ SITUÉ AU 5763, CHEMIN CÔTE-ST-LUC, LOT NO 2 088 777, ZONE RC-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO. 1001) (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les plans montrant un agrandissement et modifications des façades d'un bâtiment multi-résidentiel détaché situé au 5763, chemin Cote St-Luc et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 octobre 2016 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2016-297

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DETACHÉE SITUÉE AU 30, CHEMIN COLCHESTER, LOT 2 090 075, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les plans montrant la modification de la façade arrière d'une maison unifamiliale détachée située au 30, chemin Colchester et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 octobre 2016 soient ***approuvés conditionnellement***. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respecte partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à la condition suivante:
 - Un autre type de revêtement métallique d'imitation de bois, mais plus résistant et plus épais, devra être soumis au département d'urbanisme et inspections pour approbation.

Adoptée

2016-298

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES FAÇADES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SITUÉE AU 59, CHEMIN HEATH, LOT 2 090 394, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les plans montrant des modifications des façades d'une maison unifamiliale détachée située au 59, chemin Heath et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 octobre 2016 soit ***approuvé conditionnellement***. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à la condition suivante:
 - Les fenêtres doivent être maintenues mais peuvent être modifiées.

Adoptée

2016-299

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES FAÇADES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 5556, CHEMIN QUEEN MARY, LOT 2 088 393, ZONE RA-3, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les plans montrant des modifications des façades d'une maison unifamiliale semi-détachée située au 5556, chemin Queen Mary et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 octobre 2016 soit ***approuvé conditionnellement***. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respectent les normes

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à la condition suivante:

- Tous les garde-corps sur la propriété doivent être changés en utilisant le même model.

Adoptée

2016-300

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2016 a été soumise au conseil;

Il est proposé par la conseillère Karen Zajdman, appuyée par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 21 septembre 2016 au 20 octobre 2016, au montant de 1,452,912.45 \$, est par la présente approuvée (763,747.73 \$ pour les chèques et 689,164.72 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2016-301

DÉPÔT DU DEUXIÈME ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE FISCALE 2016

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé les états comparatifs suivants :

- 1) état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier 2016 réalisé jusqu'au 30 septembre et ceux de l'exercice financier 2015 réalisé au cours de la période correspondante; et
- 2) état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2016 au moment de la préparation de l'état, et ceux qui ont été prévus par le budget de 2016.

2016-302

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Maire a présenté à cette séance son rapport sur la situation financière de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Karen Zajdman, appuyée par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2016 soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

2016-303

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE – EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 124 000 \$

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Hampstead se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 124 000\$;

Règlement no	Montant \$
749	1 124 000

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Karen Zadjman, appuyée par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU'un emprunt par billet au montant de 1 124 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 749 soit réalisé;
- QUE les billets seront signés par le Maire et le Trésorier;
- QUE les billets seront datés du 29 novembre 2016;
- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2017	100 100 \$
2018	102 600 \$
2019	105 300 \$
2020	108 000 \$
2021	108 000 \$ (à payer en 2021)
2021	597 300 \$ (à renouveler)

- QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de Hampstead émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 749, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
-

Adoptée

2016-304

AUTORISATION POUR PROCÉDER AU RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS INC

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'acquisition des applications de PG Solutions Inc en 2005;

ATTENDU QUE les applications de PG Solutions Inc sont celles utilisées pour les opérations courantes de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**;

QUE le renouvellement annuel des contrats d'entretien et soutien des applications soit accordé au fournisseur PG Solutions Inc pour un montant de 58 666 \$ taxes incluses;

QUE, le certificat du trésorier n^o 16-30, daté du 12 octobre 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-305

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE FORD ESCAPE S, ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour l'achat d'un véhicule utilitaire Ford Escape S, année 2017;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 14 octobre 2016, celle de Fortier Auto Montréal Limitée est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, le contrat pour l'achat d'un véhicule utilitaire Ford Escape, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

FORTIER AUTO MONTRÉAL LIMITÉE

Un Ford Escape S, année 2016 (tel que spécifications)	24 151.00 \$
Taxe spécifique sur les pneus	15.00 \$
T.P.S. 5%	1 208.30 \$
T.V.Q. 9.975%	<u>2 410.56 \$</u>
Grand total taxes incluses	27 784.86 \$

Le certificat du trésorier No 16-31, daté du 18 octobre 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-306

OCTROI D'UN CONTRAT – ACQUISITION DE LICENCES VMWARE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'acquisition de licences VMWARE;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 17 octobre 2016, celle de Prival ODC Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE le contrat pour l'acquisition de licences VMWARE soit octroyé au fournisseur ci-après et pour les coûts suivants :

PRIVAL ODC INC

Licences VMWARE :	28 122.47 \$
Support pour une année : (tel que spécifications inscrites au devis)	7 335.73 \$
T.P.S. (5%)	1 772.91 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>3 536.96 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	40 768.07 \$

Le certificat du trésorier no. 16-32, daté du 19 octobre 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-307

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN HARNAIS POUR CHASSE-NEIGE

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix pour la fourniture et l'installation d'un harnais pour chasse-neige, la plus basse soumission reçue est celle de W. Côté et Fils Ltée;

CONSIDÉRANT QUE la plus soumission de W. Côté et Fils Ltée est conforme à nos demandes;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un harnais pour chasse-neige, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

W. CÔTÉ ET FILS LIMITÉE

Fourniture et installation d'un harnais pour chasse-neige	14 504.53 \$
T.P.S. 5%	725.24 \$
T.V.Q. 9.975%	<u>1 446.82 \$</u>
Grand total taxes incluses	16 676.59 \$

Adoptée

2016-308

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MME GABRIELLE RIEL-ALLARD À TITRE DE "SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE - BUREAU DU GREFFE"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un(e) secrétaire d'unité administrative, pour un remplacement temporaire pendant une période d'essai;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le greffier et la conseillère en ressources humaines recommandent l'embauche de **MME GABRIELLE RIEL-ALLARD** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **MME GABRIELLE RIEL-ALLARD** à titre de "**SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE - BUREAU DU GREFFE**" pour débiter au plus tard le 14 novembre 2016, pour une période n'excédant pas le 31 mai 2018, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead; et sujet à un contrôle médical attestant la capacité d'exercer les tâches de la fonction.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-309

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h55.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr. William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp
M^c Pierre Tapp, greffier